

## Conseil Citoyen

Relevé de décisions - Mercredi 28 novembre 2024		
◆ <b>Rencontre</b> : Maison des Associations et de la Citoyenneté		<b>18h30 - 20h30</b>
<b>Présent.es :</b> Aloë Gilles Colas Pierre Delcour Thierry Lacaze Daniel Labro Michel Migliorati Elisabeth Vernoux Paola	<b>Ville :</b> Cases Bernard Marenzoni Cécile Cristofoli Bruno Joly Sophie Joly Christophe	<b>Excusé.es :</b> Ballot Chantal Code Cécile Demanes Valérie Feytout Christian Gardère Frédéric Louveau Delhia Réaux Muriel Roulot Christian Saquet Barbara  <b>Ville :</b>

### Déroulement de la rencontre

- Mot de bienvenue
- Présentation du déroulé de la séance

Bruno Cristofoli, Adjoint au Maire, délégué à la participation citoyenne et vie démocratique, annonce le report du porté à connaissance des réponses aux propositions de la convention citoyenne pour le Conseil Municipal du 5 février 2025.

Bernard Cases, Adjoint au Maire, délégué aux finances, personnel et population, présente le contrat de co-développement N°6 2023-2027 entre Bordeaux Métropole et la ville de Saint Médard en Jalles.

Il se décline selon 6 axes stratégiques :

- Transition écologique : s'engager pour le climat et la qualité de vie de ses habitants  
la végétalisation -l'opération 1 million d'arbres-, la gestion des eaux – le traitement et leurs zones de captation-, les panneaux solaires, le réseau de chaleur
- Des mobilités pour améliorer la qualité des déplacements  
le plan marche, le réseau de pistes cyclables, ou le transport collectif comme la ligne Bordeaux-Lacanau
- Privilégier l'habitant autant que l'habitat  
l'aménagement urbain -Berlincan

- Soutenir le développement économique et favoriser la création d'emplois locaux et pérennes.
- Une métropole des services publics pour la préservation des biens communs
- Une métropole plus démocratique développant la cohérence territoriale

Il constitue la feuille de route des grands chantiers prioritaires, tracée pour les directions et les services de Bordeaux Métropole, avec l'ambition de renforcer la transversalité, l'expérimentation et l'innovation dans les politiques métropolitaines pour faire face aux défis économiques, écologiques et sociaux qui sont devant nous.

Ainsi, Bernard Cases évoque des réflexions autour de projet de camping, de ressourcerie ou de réfection du Carré des Jalles.

Ce contrat possède une souplesse avec la possibilité d'avenants qui permettent de réajuster les projets par rapport à des études. Il permet un vrai dialogue avec Bordeaux Métropole qui, deux fois par an, analyse ces projets avec les services de la Ville dans une démarche de compréhension.

Mme Cécile Marenzoni, Adjointe au Maire déléguée Transition écologique et enjeux environnementaux, présente la délibération relative à l'extension du périmètre de protection des espaces agricoles et naturels.

Dans un contexte de pression sur les espaces agricoles et naturels, la loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux permet à travers une nouvelle compétence confiée aux Départements de protéger plus efficacement les espaces agricoles et naturels périurbains et d'y sécuriser les activités qui s'y exercent. Cette nouvelle compétence se traduit par la possibilité de définir des périmètres de protection de ces espaces. Depuis ces 80 dernières années, la commune de Saint-Médard-en-Jalles a perdu près de 80% de ses terres à vocation agricole, à tel point qu'il ne reste plus que 3 exploitants agricoles sur le territoire. Pour limiter la perte de ces espaces indispensables à notre alimentation, un PEANP a été créé en 2012 et couvre actuellement 121 ha sur le site de Thil-Gamarde bois des sources.

L'ambition du PEANP est de préserver les 180 ha de terrains agricoles restants sur la commune et qui répondront aux objectifs suivants :

- ▶ préserver la ressource en eau ;
- ▶ restaurer les habitats naturels ;
- ▶ installer des maraîchers dont la commune est actuellement dépourvue ;
- ▶ accompagner des projets en circuits de proximité en lien avec les objectifs de la Loi EGALIM.

Les membres du Conseil Citoyen ont ensuite échangé autour du projet d'une centrale solaire agrivoltaïque sur le territoire de la commune de Saint-Médard-en-Jalles au lieu dit principal « La Grande Jaugue » est proposé par la société TERAPOLIS.

Les principaux intérêts pour la commune sont :

- De poursuivre son engagement dans la transition écologique,
- De se positionner en tant qu'acteur pour les énergies renouvelables,

- De diversifier un site non utilisé en termes de production d'énergie,
- De dynamiser le secteur agricole (mono-culture → maraîchage),
- De développer une offre d'alimentation locale en circuit court à travers une légumerie locale pour la  
prochaine cuisine ainsi qu'une conserverie dans le cadre de partenariat avec des acteurs locaux,
- De bénéficier des retombées fiscales issues du projet.

Au-delà de l'aspect environnemental pertinent de la mise en œuvre de projets d'énergies renouvelables, la commune de Saint-Médard-en-Jalles rappelle ici qu'elle attache une grande importance à la réalisation de ce projet. Ce projet constituera une diversification économique et environnementale de ce site, et s'intégrera harmonieusement dans le paysage, la zone étant peu visible de la commune. De plus, le projet inclut la mise en place d'une coactivité agricole, le rendant d'autant plus pertinent pour le territoire (résilience alimentaire). Il prévoit également la création d'une zone de maraîchage, afin de promouvoir la qualité alimentaire grâce à des approvisionnements locaux, et la réflexion sur l'approvisionnement local en électricité. Il est notamment précisé que :

- Le projet fera l'objet d'études de terrain qui permettront de relever l'ensemble des enjeux environnementaux, paysagers, agricoles et patrimoniaux,
- Le projet sera défini de manière à emporter l'accord de l'ensemble des parties concernées.

Une réunion publique est organisée le mercredi 18 décembre pour échanger sur ce projet.

*Les membres du conseil ont abordé différents sujets en lien avec les délibérations comme :*

- la cession de la Maison de la petite enfance au profit du bailleur social Gironde Habitat avec comme objectif la création de 63 logements ;
- les composteurs collectifs sur la commune
- la construction d'un terrain de Padel
- les acomptes aux subventions de fonctionnement des associations.

*Suite à ces échanges, les membres du conseil citoyen débattent sur les 2 questions à porter lors du prochain conseil municipal.*

#### **Question 1 : Les déchets**

« Le nombre de passage concernant le ramassage des poubelles est passé de 3 à 2 – un passage pour les déchets non recyclables et un passage pour les déchets recyclables-. Y-a-t-il une incidence sur la taxe d'ordure ménagère due à cette diminution ? »

« Le volume des déchets recyclables a fortement augmenté. Où en est-on de la capacité de traitement de ces déchets recyclables par Bordeaux Métropole ? »

#### **- Question 2 : Le Logement**

Le Contrats de co-développement 6ème génération (2024-2027) propose dans ses fiches d'intervention une action spécifique pour lutter contre les violences faites aux femmes :

« La ville de Saint Médard souhaite développer une offre de logements d'urgence sur son territoire afin de répondre notamment aux problématiques de violences faites aux femmes".

Où en est-on sur ce projet en terme de réflexion, de recherche de partenaires et de logements ? Y a-t-il des échanges avec des services ou des associations prenant en charge les femmes victimes de violences ? »

« Qu'en est-il des logements en bungalow de la maison Saint-Père (près du stade et de l'espace Roller) ? Quelle est sa capacité d'accueil et qui le suit ? »

Question optionnelle :

« Le secteur de Berlincan est composé de deux sites : le patrimoine Clairsienne, sur lequel une opération lourde de requalification est prévue par l'opérateur, le secteur économique, compris entre le patrimoine de logements sociaux et la route principale. Des études sont en cours par La Fab, aboutissant potentiellement à la définition d'une opération d'aménagement. La Fab poursuit les études opérationnelles permettant d'exposer le montage de l'opération et les impacts financiers qui seront supportés par la métropole.

Pour le secteur de Berlincan, des réunions de concertation ont eu lieu avec la FAB, un GEP (groupe étude projet) a été annoncé mais depuis presque un an aucune nouvelle.

Où en est le projet de réhabilitation par le bailleur social Clairsienne ?

Où en est le projet d'aménagement étudié par la FAB ? »

.

La prochaine date :

**Mercredi 29 janvier Conseil citoyen**

**18h30 – 20h 30 Salle J.Baker**